



Quelles politiques pour quelles migrations ?

Avec les témoignages de :

Jean-Paul Denanot, président du Conseil régional du Limousin

Jean-Karl Deschamps, vice-président du Conseil régional de Basse-Normandie

Et la participation de :

René Souchon, président du Conseil régional d'Auvergne

Jean-Gabriel Nast, maire de Longchaumois, président du PNR du Haut-Jura

André Marcon, président de CCI Entreprendre en France

Claude Roiron, maire adjointe de Tours, conseillère générale d'Indre-et-Loire

Eliane Giraud, vice-présidente du Conseil régional de Rhône-Alpes

Yvon Emile, commissaire à l'aménagement et au développement économique du Massif Central.

Christian Salavert, desk officer et chef adjoint de l'unité en charge des Pays Bas, du Luxembourg, de la Belgique et de la France à la direction générale de l'agriculture et du développement durable à la Commission européenne.

Animation : **Stéphane Bugat**, journaliste indépendant.

Les politiques d'accueil sont locales, régionales, elles sont aussi nationales. Comment et pourquoi construire des territoires attractifs ? Quels rôles pour chacune des échelles territoriales ? Comment en Régions et sur le terrain les élus conçoivent-ils l'engagement des différentes collectivités ? Témoignages.

Il y a 10 ans, la Région Limousin faisait un constat démographique difficile : une population vieillissante et des jeunes qui quittaient le territoire. En un siècle, le Limousin avait perdu 28 % de sa population. « Il y avait de quoi s'alarmer, se souvient Jean-Paul Denanot, président du Conseil régional du Limousin. C'est pourquoi nous avons mis en place une politique d'accueil. C'était forcément un peu empirique, mais l'objectif de base était que la désertification s'arrête. Nous devons donc essayer de maintenir les populations en place, et d'accueillir de nouvelles populations ». De façon assez spontanée, des migrants de l'Europe du Nord se sont installés dans le Limousin et ces flux ont incité les collectivités locales à mettre en place une politique d'accueil des Hollandais et des Britanniques. Le phénomène s'est auto alimenté et a créé des besoins, notamment en termes d'infrastructures aéroportuaires. Des liaisons « low cost » se sont mises en place entre Limoges et plusieurs villes anglaises, pour permettre à ces populations de venir en Limousin pour leurs vacances mais aussi pour s'installer. Parallèlement, des Français d'Île de France et des régions du sud sont également venus s'installer « là où il y a de l'espace, de l'eau et de l'air pur », rappelle Jean-Paul Denanot. **Les pôles locaux d'accueil ont été créés au sein des pays pour accompagner ces installations et contribuer à sensibiliser les populations locales à l'accueil.** « Notre problématique essentielle est le maintien d'une économie agricole sur nos territoires et il a fallu faire en sorte que l'agriculture ne disparaisse pas dans sa dimension humaine. Lorsqu'un agriculteur part à la retraite, la tendance est à l'agrandissement des exploitations voisines, sans création d'emplois. Nous avons donc mis une priorité sur l'installation agricole, en visant moins d'hectares, mais plus de voisins. » Un certain nombre de Britanniques se sont installés en agriculture et d'autres travaillent dans d'autres secteurs : artisanat du bâtiment, métiers de bouche... Des villages ont repris vie. Pour réussir ces politiques, « il faut une adhésion des acteurs institutionnels (région, départements, villes, pays...), des acteurs économiques et des populations, insiste Jean-Paul Denanot. Les enfants de migrants se sont assez facilement intégrés grâce à l'école. » La Région a gagné 20 000 habitants entre 1999 et 2005. Elle se place en 6e position en termes d'attractivité et c'est aujourd'hui la 2e région attractive pour les cadres.

De son côté, la Basse-Normandie a développé « une démarche citoyenne » explique Jean-Karl Deschamps, vice-président du Conseil régional de Basse-Normandie. L'accueil y est abordé sous un angle plus politique, dans le sens où, comme aime à le rappeler Philippe Duron, le président de Région, « la Basse-Normandie comme toutes les régions de France a une responsabilité dans la politique nationale ». Jean-Karl Deschamps estime qu'il aurait été incohérent de faire campagne sur un aménagement du territoire équilibré, de constater des problèmes liés à la concentration de population dans certains milieux urbains et de ne pas apporter une contribution en région à cette question nationale. « Le XXe siècle a été le siècle de l'exode rural, un siècle de déséquilibres économique et environnemental, **il est temps que le XXIe siècle soit celui de l'équilibre retrouvé en termes d'aménagement du territoire.** » Dans ce domaine, les petites régions ont des atouts et un rôle à développer. La Basse-Normandie est une région rurale, c'est la 5e région de France en termes de population vivant en milieu rural, la 4e par les emplois non agricoles en milieu rural, c'est aussi la 1re pour la part de l'agriculture dans le PIB régional. « Nous avons une dynamique démographique très modérée, avec notamment un exode des jeunes », précise Jean-Karl Deschamps. Entre 1999 et 2004, la région a perdu 13 000 jeunes de 20 à 29 ans et elle a été confrontée à l'arrivée massive de retraités sur le littoral et à l'installation d'Anglais. Ces constats ont été posés à l'occasion de la révision du SRADT, le schéma régional d'aménagement du territoire, mais aussi dans le cadre de l'engagement d'un Agenda 21. « Il faut d'abord que nous les partagions avec l'ensemble des acteurs : les conseils généraux, les collectivités locales, mais aussi les citoyens. Nous avons pour cela engagé une vague de débats publics et de concertation avec la population à travers un concept qui s'appelle Voix publiques. À partir de ce constat partagé, nous voulons affiner notre capacité d'expertise interne, c'est d'ailleurs le sens de notre présence ici. **Il va falloir afficher des objectifs clairs, pour assurer un équilibre territorial, notamment à travers le maintien d'un tramage de petites villes rurales et de petits bourgs qui jouent un rôle essentiel pour retenir des habitants et développer des services.** » La région s'investit sur l'accueil, aux côtés des territoires qu'ils soient pays, parcs ou agglomérations.

À partir de ces deux témoignages régionaux, le débat s'engage sur la place des différentes collectivités dans les politiques d'accueil. Les territoires de proximité constituent un maillon essentiel. Les parcs naturels régionaux, par exemple, parce qu'ils bénéficient d'une forte notoriété, sont des territoires attractifs pour de nouvelles populations. Maire de Longchaumois et président du PNR du Haut-Jura, Jean-Gabriel Nast explique comment un parc, au même titre qu'un pays peut jouer un rôle fondamental. « **Nous apportons aux communes une perspective politique élaborée avec elles, de l'ingénierie et de l'expérimentation. Nous constituons une force de réflexion et une force de proposition.** » Dans le Haut-Jura, le parc a créé un observatoire du logement, il propose des formations sur de nouvelles activités et apporte aux communes une aide dans le domaine de l'urbanisme.

Dans le Massif Central, le Commissariat de Massif s'est engagé très tôt, d'abord au côté de la Région Limousin puis à travers l'opération « Créer et vivre en Massif Central » en appuyant des démarches de proximité. Il s'agissait de prendre à bras le corps la question de l'accueil. Ce dispositif s'est traduit dans la convention interrégionale de massif 2000/2006, document contractuel entre les six Régions, l'État et l'Europe. « L'accueil est notre priorité pour la période 2007/2013 », explique Yvon Emile, commissaire à l'aménagement et au développement économique du Massif Central. Le Massif représente 17 % du territoire, mais seulement 6 % de la population (il perdait 5 000 hab/an jusqu'en 1999). Son avenir passe par le maintien des jeunes diplômés formés sur son territoire, le développement d'activités économiques liées au vieillissement qui y est supérieur à la moyenne nationale, ainsi qu'à la sauvegarde d'un tissu de petites et moyennes entreprises extrêmement dense qui a besoin de personnel et de successeurs.

À l'échelle de l'Auvergne, la politique d'accueil fait aujourd'hui l'objet d'un consensus. En 2004, les assises du développement territorial ont révélé la nécessité « de prospector et d'accueillir des populations nouvelles, explique René Souchon, président du Conseil régional. Nous essayons, au niveau régional, d'organiser, de fédérer, d'entraîner tous les territoires dans la même démarche. » La Région a mis en place un portail Internet de l'accueil : www.auvergnebienvenue.com. Il s'agit d'offrir une porte d'entrée régionale qui renvoie sur des territoires de proximité, que l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne (ARDTA) accompagne. « Nous avons à susciter la structuration de l'offre d'accueil par les territoires, en partenariat avec les chambres consulaires et les agents immobiliers. Nous voulons aboutir à une offre globale du territoire : services à la petite enfance, offre culturelle, santé pour ensuite pouvoir prospector », précise René Souchon.

Le travail mené tant à l'échelle du Massif Central que de la Région Auvergne porte ses fruits.

« **Nous sommes en train de perdre l'habitude de travailler chacun de notre côté**, constate André Marcon, président de CCI Entreprendre en France. La force de nos territoires ruraux, c'est la solidarité. » Sous l'égide de la mission régionale pour la création d'entreprise (MRCE), l'ensemble des partenaires concernés a écrit le plan auvergnat de la création transmission d'entreprise (Pacte). Il s'agit d'une panoplie d'aides à la création, d'améliorer la qualité de l'accueil du cédant et du repreneur et de mettre à disposition de tous les publics des offres via le répertoire Transcommerce Transartisanat (qui permet d'accéder en ligne à des offres de reprises d'affaires de proximité préalablement qualifiées). « **La ruralité de demain sera portée par l'ensemble des acteurs économiques qui développeront les territoires** », souligne André Marcon. Or, les négociations en cours autour du Feader attisent des clivages. « Derrière le mastodonte agricole, nous avons l'impression que la ruralité n'existe pas », regrette-t-il. Christian Salavert, desk officer et chef adjoint de l'unité en charge des Pays Bas, du Luxembourg, de la Belgique et de la France à la direction générale de l'agriculture et du développement durable à la Commission européenne, reconnaît que les aides européennes au développement rural ont accompagné les réformes de la Pac. La future programmation pour 2007/2 013 apporte une aide au maintien de l'activité agricole, à l'amélioration de sa compétitivité, une aide à l'environnement, à l'amélioration des exploitations et leur diversification et « tout un volet qui ne concerne plus spécifiquement l'exploitation agricole. **Les paysans sont partis et avec eux tout le tissu rural, explique-t-il. Il faut maintenant effectivement penser à avoir une véritable politique d'aménagement du territoire non urbain.** Le quatrième volet du Feader, consacré aux démarches Leader mobilise au moins 5 % des crédits. » Sur le terrain, l'inquiétude est grande face à la manière dont le Feader est en train de se construire en France. « Les politiques d'accueil et les politiques des territoires sont en péril si on regarde ce qui se passe sur le Feader, déplore dans la salle Emmanuel Martin, directeur du Pays de Ploërmel. Nos interlocuteurs de l'État, en l'occurrence ceux du ministère de l'agriculture, méconnaissent le fonctionnement des pays et des Gal en particulier. **On a malheureusement mis dos à dos les acteurs de l'agriculture et ceux du développement rural, notamment les élus. C'est un non sens, une fracture est en train de se creuser entre ces différents acteurs et risque de peser durablement.** »

Pour sa part, René Souchon estime que « **la façon dont la France gère le Feader aujourd'hui est inadmissible, en termes de méthode, puisqu'en trois semaines on prétend faire de la concertation, et sur le fonds, parce que le lobby agricole veut récupérer au maximum les fonds des axes 3 et 4.** » Même constat pour Jean-Paul Denanot qui regrette qu'en France, les fonds européens n'aient pas été intégralement régionalisés comme dans la plupart des autres pays européens. C'est pourtant pour lui « l'espace pertinent pour leur utilisation. » Il s'interroge sur la cohérence des politiques alors que tous les fonds européens ne sont pas gérés à la même échelle territoriale. « L'État finance ses propres politiques avec l'argent européen, alors qu'il nous faut anticiper la fin de la Pac après 2013, » souligne-t-il.

L'insatisfaction est la même en ce qui concerne les futurs contrats de projet. « **Il ne peut pas y avoir de politiques régionales de l'accueil s'il n'y a pas de politique nationale d'aménagement du territoire** », insiste Jean-Karl Deschamps. « Il faut bien que l'État comprenne quelle est sa responsabilité dans ce domaine, il est le garant de la solidarité territoriale, » renchérit Jean-Paul Denanot. « On nous dit que le volet territorial est repoussé à 2007, et en 2007, on se retournera vers les Régions sans élaborer de politique nationale sur ces questions, en se contentant d'appels à projets tous les deux ans », regrette Eliane Giraud, vice-présidente du Conseil régional de Rhône-Alpes. Il faut du temps pour le développement territorial, de l'énergie et de l'ingénierie... Sur les territoires, l'accueil n'est pas encore partagé par tout le monde. « Nous devons débloquer des verrous culturels », souligne Jean-Karl Deschamps. Les conseils de développement, qui réunissent les différents acteurs d'un territoire, peuvent y contribuer. Mais l'animation des territoires nécessite des moyens. « Or dans les futurs contrats de projet, l'État retire quasiment toutes ses billes sur l'ingénierie, se reportant sur les collectivités régionales », déplore Jean-Karl Deschamps. De même la question du maintien des services publics en milieu rural est posée à l'État.

Pour Claude Roiron, « **seules des politiques volontaristes permettront de rééquilibrer le territoire.** Ces politiques d'accueil sont nécessaires et permettent de faire évoluer les territoires ruraux qui étaient en perdition depuis 30 ou 40 ans. Ces sont des politiques initiées par les collectivités locales, avec un engagement de tous les partenaires locaux, mais il faut aussi qu'il y ait un engagement de l'État, avec une vision globale de ce qu'est l'évolution de notre pays. »

L'opposition binaire ville campagne n'est plus de mise. « Il faut conforter les petites villes pour que le reste du tissu puisse être attractif », ajoute-t-elle. Politiques de la ville et politiques rurales sont parties liées. « **Quand la population de Rhône Alpes gagne 20 %, la superficie des agglomérations augmente de 100 % ! constate Eliane Giraud. 50 % des agriculteurs de la région sont aujourd'hui en zone périurbaine.** Pour avoir une politique rurale dynamique, il faut aussi mettre de l'argent dans les villes. **Nous avons aussi besoin de ramener de l'innovation dans les économies traditionnelles, dans les domaines de la forêt, de l'agriculture, de l'artisanat qui feront partie de la dynamique économique des territoires. La qualité de la vie est un de nos atouts, elle doit se travailler dans cette confrontation entre les territoires urbains et les territoires ruraux. Ce doit être l'une des préoccupations des Régions.** » Se pose aussi la question de conjuguer rééquilibrage territorial, politique de déplacement et politique environnementale, car le retour de populations en milieu rural génère des déplacements croissants. Pour Jean-Karl Deschamps, il faut veiller à ne pas opposer ville et campagne. « Nous devons intégrer les problématiques environnementales et de développement rural dans l'ensemble de nos politiques qu'elles soient rurales ou urbaines. »

Mais, regrette René Souchon, une fracture territoriale se développe. « La compétitivité, c'est permettre à chaque territoire de développer tout son potentiel et par des mécanismes correcteurs et de péréquation, avoir des chances égales de se développer, explique-t-il. Aujourd'hui la compétitivité traduite en français, c'est la concurrence entre les territoires. C'est d'abord contraire à la notion de développement durable, et c'est la mort lente des territoires ruraux que nous voulons faire vivre. On fait une marche arrière considérable par rapport à ce qui a été mis en œuvre précédemment : politique des pays, intercommunalité... Un système cohérent qui partait de la base et du territoire et qui n'attendait plus qu'une réforme de la fiscalité locale. »



1ère UNIVERSITÉ EUROPÉENNE
de l'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS
www.accueil-populations.com
28 > 30
JUN 06
CLERMONT-FERRAND
Grande Halle d'Auvergne